

Vingt tonnes de dons azuréens arrivent en Pologne

150 tonnes de matériel au total, à destination des Ukrainiens, collectées par les municipalités de toute la France et acheminées par la Protection civile, étaient attendues à Lublin hier soir.

Le premier convoi de la Fédération nationale de protection civile, baptisé Orzel (« aigle » en polonais), a quitté Strasbourg dimanche. C'est là-bas qu'avaient été centralisés, triés puis reconditionnés les dons provenant de toute la France. Treize véhicules dont neuf poids lourds, encadrés par une trentaine de bénévoles de l'association de secouristes, rejoignaient hier soir Lublin, ville de l'est de la Pologne, située à une centaine de kilomètres de la frontière ukrainienne.

Dentifrice, duvets, pansements...

Dans leur chargement, 300 palettes de produits d'hygiène (dentifrice, savon, mousse à raser, protections hygiéniques), du matériel médical et paramédical (garrots, pansements, solutions antiseptiques), mais aussi du matériel logistique comme des sacs de couchage, des couvertures de survie, des pro-

jecteurs, des piles, des rallonges électriques et un groupe électrogène.

250 bénévoles azuréens

Soit, au total, 150 tonnes de produits de première nécessité, matériel médical et logistique collectées en une semaine dans les écoles, les CCAS, les équipements municipaux mis à disposition par les collectivités, qui répondaient à l'initiative relayée par l'association des maires de France. « Dans les Alpes-Maritimes, 20 tonnes de matériels ont ainsi été récupérées puis regroupées au centre du Fort Carré à Antibes, grâce au concours de 250 bénévoles azuréens, avant de partir pour Toulon, puis Strasbourg et enfin Lublin », a indiqué Jérémy Crunchant, directeur général de la Protection Civile 06.

Une partie des dons sera affectée à l'accueil des réfugiés ukrainiens en Pologne. L'autre partie, notamment



Un convoi constitué de treize véhicules, dont un poids lourd de 20 tonnes provenant des Alpes-Maritimes, était attendu hier soir à Lublin. (Photo Protection civile)

le matériel médical à destination des hôpitaux, sera transférée vers Kiev et Lviv via un corridor humanitaire sécurisé. Un représentant fédéral est sur place à Lublin afin de préparer l'arrivée du convoi, en étroite collaboration avec les autorités polonaises.

D'autres convois prévus

D'autres convois sont prévus les prochaines semaines. « Nous avons besoin de matériel très spécifique : groupes électrogènes, talkiewalkies, défibrillateurs », précise Jérémy Crunchant.

M. T.
mtranoy@nicematin.fr

L'association lance donc un appel aux dons financiers qui peuvent être effectués par sms en envoyant le mot « DON » au 92 3 92, ou via le site internet don.protection-civile.org

Un guichet pour les ressortissants ukrainiens

La préfecture des Alpes-Maritimes ouvre un accueil unique pour les Ukrainiens qui souhaitent entrer en France ou y séjourner. Il est accessible tous les jours à partir de 14 heures, au Centre administratif (*adresse à la fin*), sans rendez-vous.

Qui est concerné ?

Trois cas de figure ont été identifiés.
- D'abord, les personnes qui résident dans les Alpes-Maritimes et qui sont titulaires d'un passeport biométrique. Elles sont en situation régulière pendant 90 jours. Il est possible, avant la fin de cette période, de solliciter une prolongation de séjour auprès

de la préfecture.

- Ensuite, les personnes qui résident dans les Alpes-Maritimes, titulaires d'un visa de court séjour qui arrive bientôt à expiration mais non-détentrices d'un passeport biométrique. Elles peuvent demander une prolongation de séjour avant la date d'expiration du visa auprès de la préfecture. Attention : face à l'afflux de demandes, la préfecture recommande aux personnes en situation régulière de ne pas se déplacer tout de suite. Il faut juste venir un mois avant l'expiration des documents attestant la régularité du séjour.

- Enfin, les personnes qui résident dans les Alpes-Maritimes ou dans le Var et qui sollici-

tent la « protection temporaire » peuvent déposer une demande de séjour auprès de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Quels documents à fournir ?

Il faut se présenter avec une pièce d'identité ou un justificatif d'identité ainsi que ceux de votre famille et quatre photos d'identité (pour les adultes uniquement). Ensuite, si vous êtes hébergé par une structure d'accueil, tout document ou attestation certifiant cet hébergement. Si vous êtes hébergé par un particulier, il faut l'attestation d'hébergement de l'hébergeur, sa pièce d'identité et une facture EDF ou de téléphone fixe.

Et si j'ai déjà un titre de séjour ?

Rien ne change pour les titulaires d'un titre de séjour en cours de validité. Ils doivent juste le renouveler deux mois avant son expiration, par courrier (*adresse ci-dessous*).

Où se trouve la préfecture ?

Au centre administratif départemental des Alpes-Maritimes (Cadam), 147 boulevard du Mercantour, 06286 Nice Cedex 3. Il faut demander la direction de la réglementation, de l'intégration et des migrations (accueil n° 1).
Y aller : en tramway (ligne 2) ou en bus (lignes 17, 22, 50, 59, CE et CN). Arrêt Cadam / Centre administratif. Plus d'infos : pre-sejour-ukrainiens@alpes-maritimes.gouv.fr.

MOI, PRÉSIDENT

nice-matin



J'obligerais à voter
à l'élection présidentielle.



Et vous,
si vous étiez candidat,
quelles seraient
vos propositions ?

Partez en campagne sur
www.nicematin.com